



COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay
Tél : 04 71 07 20 80 email : contact@college-st-regis.fr

FORMALITES ADMINISTRATIVES Rentrée 2023

Documents à rendre au professeur principal, le jour de la rentrée (lundi 4 septembre)

- ANNEXE 1** : contrat de scolarisation à renseigner et à signer
- ANNEXE 2** : coupon-réponse ci-dessous « Autorisation de sortie (préciser 17h ou à 17h50) & repas du midi **le jour de la rentrée**
- ANNEXE 3** : bulletin de souscription ci-dessous à l'assurance FEC « Individuelle accident » proposée par l'établissement (le montant à payer étant inclus dans la note du 1^{er} trimestre) **et** une attestation Responsabilité Civile
OU - une attestation de l'assureur de la famille avec la mention « Individuelle Accident **et** Responsabilité Civile »
- ANNEXE 4** : adhésion à l'Association de Parents (APEL)
- le mandat complété si vous souhaitez le prélèvement automatique

Dans un souci d'économie et dans le cadre d'une démarche plus globale relative au développement durable, vous pourrez accéder aux factures, aux relevés et aux bulletins de notes sur Ecole Directe. Si vous souhaitez les recevoir en version papier, merci de joindre 7 enveloppes en plus par élève scolarisé. Cas particulier : Parents séparés : 7 enveloppes supplémentaires à l'adresse du 2^{ème} parent.

Documents à retourner par courrier au secrétariat avant le 12 juillet 2023

- 🕒 **ANNEXE 5** : Accompagnement jusqu'au Pôle Intermodal et renseignements relatifs au transport public utilisé
- 🕒 **ANNEXE 6** : commande du colis fournitures accompagné du chèque de 63€ à l'ordre du Collège St Régis-St Michel pour ceux qui le souhaitent



ANNEXE 2 : COUPON-REPONSE à rendre le jour de la rentrée

NOM Prénom de l'élève :

Autorisation de sortie le jour de la rentrée : 🕒 17h 🕒 17h50 (veuillez renseigner l'Annexe 5 si votre enfant utilise un transport public)

Repas pris le jour de la rentrée : 🕒 OUI 🕒 NON

ANNEXE 3 : BULLETIN DE SOUSCRIPTION année scolaire 2023/2024

Je désire souscrire à l'assurance scolaire et extra-scolaire, conformément aux conditions du contrat Generali France Assurances n°12.290.100 souscrit par l'établissement auprès des Assurances FEC.

Cotisation annuelle à 7.60€, Formule Harmonie

NOM Prénom de l'élève à assurer : Classe

Adresse :